

ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR CHIMIE BIOLOGIE

Scrutin du 10 au 12 décembre 2024

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Sièges à pourvoir : 10 titulaires

Liste Union des Forces de l'UFR Chimie & Biologie

Présence d'une profession de foi

- 1- ARMAND Sylvie**
- 2- BULLIARD-SAURET Odin**
- 3- PERNIN WETZEL Isabelle**
- 4- DUBOIS Fabien**
- 5- SRODA Sophie**
- 6- CARRET Sébastien**
- 7- NICOT Anne-Sophie**
- 8- BOURHIS Jean-Marie**
- 9- FRABOULET Sandrine**
- 10- SALAUN Mathieu**

Profession de foi de la liste « Union des Forces de l'UFR Chimie et Biologie »

Depuis la fusion des UFR de chimie et de Biologie, des universités et enfin le regroupement des UFR de sciences au sein de la Faculté des sciences en 2020, le rôle du conseil et des commissions de l'UFR a beaucoup évolué. Le fonctionnement est maintenant pérenne et fluide. Nous pouvons donc travailler sereinement en bonne connaissance des institutions et des rôles de chaque entité.

Afin de garantir un soutien fort des dossiers présentés en conseil de la faculté des sciences, nos élus y siégeant de droit (1ers de la liste) s'engagent à présenter leur candidature à la commission RH du conseil d'UFR.

La mise en place des fusions a eu aussi comme conséquence l'augmentation de la charge administrative sur les enseignants et enseignants chercheurs. En effet, cet alourdissement est lié soit à la baisse d'effectifs soit à l'instabilité des personnels dans les supports administratifs. La solution trop souvent proposée a été la mise en place d'outils dématérialisés, certes pratiques, mais beaucoup trop chronophages pour les enseignants responsables. Notre liste propose dans un premier temps de **demande au conseil de faire l'état des lieux des charges administratives et d'utiliser le résultat de l'étude pour mettre en place des procédures au sein de l'UFR pour encadrer l'utilisation de ces outils en bonne intelligence avec les services administratifs. Une attention particulière sera donnée pour les filières professionnelles car leur fonctionnement et la coordination reposent sur quelques personnels titulaires pour un très grand nombre d'industriels, intervenants extérieurs, qui de surcroît, ne connaissent pas les outils internes. En effet ces filières de formation peuvent avoir jusqu'à 50% de leurs enseignements qui sont effectués par des vacataires extérieurs spécialistes. Cela se traduit par une surcharge de travail de type gestion RH. Par ailleurs, la collecte de la taxe d'apprentissage, génératrice de dizaines de milliers d'euros pour les UFR est également à la charge des responsables de formation et de filières.**

La réussite de nos étudiants est au centre de nos missions. L'attractivité de nos formations réside en partie dans **la qualité de notre enseignement pratique, un atout majeur dans des disciplines comme les nôtres, que nous avons à cœur de conserver.** Il nous paraît également essentiel **de rester à l'écoute des besoins du monde de l'entreprise, afin de maintenir des formations en cohérence avec le marché de l'emploi.** Nous sommes par ailleurs très attachés au principe d'égalité de traitement entre étudiants lors des évaluations et **nous nous engageons à soutenir, aux côtés de l'UFR et des différentes composantes, les enseignants et enseignants-chercheurs faisant face à des comportements ou à des recours d'étudiants allant à l'encontre de ce principe.**

Le précédent conseil a validé une démarche sur les prises de responsabilité pédagogique et sur la durée de ces mandats. La proposition qui a été faite est de limiter à deux mandats de 5 ans. La question du mode de désignation de ces responsabilités sera à l'étude d'un groupe de travail spécifique et sera présentée lors d'un prochain conseil. **Notre liste propose de soutenir la règle de durée mais nous demanderons au groupe de travail de réfléchir à la mise en place de modalités de désignation plus simples (commission Adhoc) que celles employées actuellement (ensemble du conseil).** Par ailleurs, bien que nous ne niions pas l'importance du critère du nombre d'étudiants, nous demanderons également d'ajuster les attributions d'heures de décharge sur le travail à réaliser et effectivement réalisé.

Afin de refaire du conseil d'UFR un acteur et non plus une simple courroie de transmission des décisions de l'UGA, **nous demanderons la mise en place de groupes de travail sur les questions environnementales et de QVT.**

Enfin, nous considérons qu'à l'échelle du conseil d'UFR nous ne pouvons pas nous diviser en raison de nos engagements syndicaux. **C'est pourquoi, bien que certains d'entre nous appartiennent à différentes organisations, nous proposons une liste non soutenue par une organisation syndicale.**

